

# Pacte pour la transition

## Mesure #6

**Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages et les restaurants (collecte séparée, lombricomposteurs, composteurs etc.) et un traitement en circuit-court**

### >> L'enjeu

Les biodéchets constituent plus de 30% de nos ordures ménagères. Aujourd'hui, ils sont encore très majoritairement envoyés dans des décharges ou des incinérateurs, où ils provoquent nuisances et pollutions. Ces biodéchets peuvent pourtant facilement être valorisés sous forme de compost et servir d'amendements organiques pour des sols agricoles fatigués par l'apport d'engrais chimiques.

Le tri à la source permet d'éviter le mélange des déchets organiques avec d'autres types de déchets (verre, plastiques, métaux...). Ce mélange provoque la contamination réciproque de ces différents déchets et empêche par la suite leur valorisation : l'eau des déchets organiques dégrade les déchets secs et se charge à l'inverse en matières polluantes,

Outre l'aspect environnemental, le tri à la source des biodéchets est également rendu nécessaire par l'évolution de la réglementation. A partir de 2016, les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets/an seront soumis à l'obligation de tri à la source. Pour les collectivités, ce tri permet par ailleurs de répondre aux objectifs fixés par la loi Grenelle en termes de réduction et de valorisation.

### >> En pratique

Le tri à la source et la valorisation des biodéchets peut être réalisé par le compostage individuel et de proximité ou par la collecte séparée. Loin d'être antagonistes, ces deux mesures sont complémentaires.

La promotion du compostage de proximité permet une valorisation des déchets organiques directement par le citoyen. Cette opération peut être réalisée de manière individuelle (par l'installation d'un composteur dans son jardin ou d'un lombricomposteur en appartement), ou bien de manière collective (« chalets » de compostage ou compostages collectifs en pied d'immeuble). La collectivité peut encourager ces pratiques en subventionnant l'achat de composteurs par les particuliers ou en aidant à l'installation et à la gestion de chalets de compostages collectifs, en pied d'immeuble ou dans des établissements publics (EPHAD, écoles, foyers de jeunes travailleurs...).

La collecte séparée des biodéchets vient compléter la promotion du compostage de proximité. Mise en place par la collectivité, sur tout ou partie de son territoire, elle permet de capter l'ensemble du flux de déchets organiques produits par les habitants. Le contenu de cette collecte peut ensuite être transformé en compost et valorisé au profit de l'agriculture locale.

## ➤➤ **Aller plus loin**

La collecte séparée des biodéchets peut constituer un vrai gain pour la collectivité. Si des investissements en bacs et sacs compostables sont nécessaires au départ pour équiper les usagers, cette mesure permet également d'optimiser l'ensemble des circuits de collecte, notamment par la réduction des fréquences de collecte des autres flux en porte-à-porte. Par dérogation, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, dont le volume et les nuisances diminuent fortement en l'absence de biodéchets, peut être réduite à tous les quinze jours.

Les biodéchets collectés séparément peuvent être valorisés sur le territoire, dans une plate forme de compostage publique ou privée. Le faible coût d'investissement de ces installations et la qualité du compost produit assurent une bonne maîtrise de l'argent public.

## ➤➤ **Ils l'ont fait**

Lorient Agglomération a mis en place la collecte séparée des biodéchets depuis 2002 sur la totalité de son territoire. La collectivité enregistre ainsi un taux de valorisation matière des déchets ménagers bien plus élevé que la moyenne nationale, à 54%. Les métropoles de Nantes ou Besançon se sont quant à elles engagés dans des programmes de promotion du compostage individuel et collectif. Au centre-ville de Besançon, des chalets de compostage pouvant traiter les déchets de 100 à 150 foyers alentours ont été installés.

## ➤➤ **Ressources**

Guide pratique du réseau Compostplus, « la collecte séparée des biodéchets, une solution d'avenir »

<http://fr.calameo.com/read/004130084df18dd01d923?authid=vD1WWS9fxAh7>

## ➤➤ **Structure(s) ou personne(s) à contacter**

Chatel Laura, Zero Waste France, Chargée de mission « programme territoires Zero Waste » ([laurachatel@zerowastefrance.org](mailto:laurachatel@zerowastefrance.org))

Thomas Colin, coordinateur, réseau Compostplus ([thomascolin@compostplus.org](mailto:thomascolin@compostplus.org))